

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2023_113

MARCHE DE TRAVAUX - ATTRIBUTION

REALISATION D'UNE TRIBUNE – ESPACE DES GUINCHES

GRANDE MERE D'EAU DES GONTHARDS

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4,
Vu le Code de la Commande Publique en vigueur, notamment les articles L2123-1 et R2123-1-3°,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,

Vu la consultation effectuée,

Vu les offres remises par les candidats pour le marché de travaux de réalisation d'un tribune à l'espace des Guinches, Grande Mère d'eau des Gonthards,

Considérant la nécessité de confier à une entreprise les travaux précités,

Considérant que les offres présentées par les entreprises suivantes sont économiquement les plus avantageuses :

Intitulé du marché / Lot	Nom de l'entreprise / Groupement	Adresse du mandataire
Construction des vestiaires Lot 1 – Gros œuvre / Maçonnerie / Fondations	SARL AMR	23 rue de Génissieux 26540 MOURS SAINT EUSEBE
Construction de vestiaires Lot 2 – Garde-corps	CREACIER 26	ZA des Revols 2 bis rue James Watt 26540 MOURS SAINT EUSEBE
Construction de vestiaires Lot 3 – Charpente	SAS ART METAL	BP 255 – Rue Marcel Déprez – ZI 26106 ROMANS SUR ISERE CEDEX

DECIDE

Article 1 : De signer des marchés, passés sous la forme de procédure adaptée, avec les entreprises suivantes, pour les montants précisés dans le tableau ci-dessous :

Intitulé du marché	Nom de l'entreprise / Groupement	Adresse du mandataire	Montant HT	Montant TTC	TVA
Construction des vestiaires Lot 1 – Gros œuvre / Maçonnerie / Fondations	SARL AMR	23 rue de Génissieux 26540 MOURS SAINT EUSEBE	44 476.51 €	53 371.81 €	20.00%

Construction de vestiaires Lot 2 – Garde-corps	CREACIER 26	ZA des Revols 2 bis rue James Watt 26540 MOURS SAINT EUSEBE	5 464.00 €	6 556.80 €	20.00%
Construction de vestiaires Lot 3 – Charpente	SAS ART METAL	BP 255 – Rue Marcel Déprez – ZI 26106 ROMANS SUR ISERE CEDEX	37 900.00 €	45 480.00 €	20.00%
TOTAL DU MARCHE DE TRAVAUX			87 840.51 €	105 408.61 €	20.00%

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 27 octobre 2023,

Le Maire,



Dominique MOMBARD